

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 157 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2014/018/AN
DU 08 JUILLET 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2014/018/AN du 08 juillet 2014, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement (projet de Redressement du Secteur de l'Electricité) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIL. 2014



Prof. ALPHA CONDE